

# Collectif Liberté-Gratuité-Pont du Gard

Mettre fin à l'appropriation du pont du Gard par le Site  
Rendre le pont du Gard aux promeneurs  
Séparer promeneurs et clients du Site

Décembre 2014

\*\*\*

L'aménagement du Site du pont du Gard est un échec économique. Il s'agit aujourd'hui d'éviter que cet échec ne se transforme en catastrophe pour le territoire.

Au moment des premières études sur l'aménagement du site (nous désignons le pont du Gard et son environnement par site sans majuscule ; nous employons Site avec une majuscule à propos de l'établissement chargé de la protection et la mise en valeur du pont du Gard), alors qu'il était encore « dans son jus », le pont du Gard recevait déjà plus d'un million de visiteurs par an, attirés par les guides touristiques (trois étoiles au Guide Vert Michelin) et, depuis 1985, par son inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Au public régional –**régional, et non seulement gardois**- pour lequel le pont du Gard a toujours été un lieu de loisirs familiaux et populaires se mêlaient de nombreux touristes individuels venus du monde entier. Ces touristes consommaient dans le territoire, où ils créaient de l'activité, des richesses et de l'emploi.

Cette fréquentation et la circulation de véhicules sur le pont Pitot posaient des problèmes de préservation. C'est indéniable. Le passage des piétons dans la conduite de l'aqueduc, au troisième étage, représentait un danger pour les personnes et un risque de menues dégradations de l'ouvrage. C'est certain. Mais ce risque était sûrement moindre que celui des déchaînements sonores et pyrotechniques constituant l'essentiel des actuels « événements » organisés au pont du Gard, sans aucun égard pour le génie des lieux et leur préservation, événements qui attirent des foules considérables dans un lieu qui n'a pas vocation à les recevoir (voir notamment la question des accès).

Le Conseil Général a voulu « valoriser » le pont du Gard tout en le protégeant. Le principe de base du « **libre accès pour tous, tout le temps** » est au cœur du consensus qu'il a obtenu en 1998 car la population locale tenait essentiellement à conserver le libre accès au pont et à la rivière et l'Etat, propriétaire du pont, exigeait qu'il reste visible gratuitement. Le chef de mission de l'inspection générale des Ponts et Chaussées, Michel Bodorovitch, écrivait dans son rapport de 2002, consécutif à l'effondrement de la gestion par la CCI, « *il ne faudrait pas que soit remis en cause, à l'occasion du projet en cours de réalisation, le principe de libre accès au site.* ». **Sans cette liberté consentie par le Conseil général, le Site n'existerait pas.**

Au total, la réalisation du Site a coûté, toutes dépenses confondues, tout près de 50 millions d'euros, dont près de 16 millions au département, soit près du tiers du total. A quoi a servi cet argent stoïquement payé par les contribuables gardois, mais aussi européens, nationaux et régionaux ?

En termes de qualité de l'aménagement, le résultat est un succès que seuls contestent des grincheux, dont nous ne sommes pas.

En termes d'animation culturelle, le résultat est faible, malgré les qualités du musée. Nous ne tenons pas pour de l'animation culturelle les grands spectacles organisés autour du pont du Gard. Pour nous il s'agit de manifestations commerciales inadaptées au lieu qu'il vaudrait mieux organiser ailleurs –pourquoi pas au stade des Costières ?

L'échec économique est patent :

- Le nombre des visites n'a jamais décollé de la barre des 1,2/1,3 millions de personnes. Le chiffre de 1,5 millions pour 2014 est trompeur : il inclut 255.000 entrées correspondant aux « gratuités-Gardois ». Il fallait s'attendre à ce que les Gardois, auxquels on venait d'octroyer le droit de bénéficier gratuitement de tout le Site en profitent, surtout après les multiples campagnes de publicité, confondantes de démagogie, les incitant à le faire ! Cet afflux prouve qu'un grand nombre de Gardois ne venaient plus au pont du Gard parce qu'il était payant. Déduction faite de ces « gratuités », la fréquentation a diminué ou, au mieux stagné. Tout au plus, une substitution de la clientèle s'est-elle opérée, les visiteurs amenés par les voyageurs, parfois de fort loin (de Chine, par exemple, où une délégation du CA de l'EPCC s'est rendue il y a quelques années), a remplacé une partie de la clientèle individuelle.
- Depuis l'ouverture du Site, les subventions de fonctionnement s'élèvent au moins à 40 millions d'euros, dont la très grande majorité à la charge des Gardois. La réduction de moitié (environ) du besoin de subvention depuis l'instauration du forfait pour les automobilistes dès la saison 2010 est le résultat mécanique du passage du tarif du parking de 5 à 15 puis 18 euros.

Ce diagnostic posé, que faire ?

Les gestionnaires du Site, d'abord la Chambre de Commerce et d'Industrie puis l'EPCC ont fait plusieurs réponses successives :

- **Fuir** (la CCI qui porte de lourdes responsabilités dans l'adoption du projet et, par conséquent, dans le fiasco) ;
- **Tendre la sébile** (l'EPCC première manière) jusqu'à ce que le besoin de subvention devienne insupportable ;
- **Forfaitiser l'offre payante du Site** (l'EPCC deuxième manière) pour obliger les visiteurs arrivant en automobile à acheter des billets du musée.
- **S'approprier le pont du Gard** (l'EPCC troisième manière) pour faire commerce de son pouvoir d'attraction.

\*\*\*

Aujourd'hui l'EPCC **lie la simple vue du pont du Gard à l'achat de ses services payants** ! Nous voulons aujourd'hui démontrer que la fin du « **libre accès pour tous, tout le temps** » et le bouclage du site ne peuvent, **en aucun cas**, apporter une quelconque solution au problème de rentabilité du Site. Cela n'allègera pas les impôts des Gardois !

Tout en voulant répondre à l'attente des promeneurs à pied et à bicyclette –conserver le libre accès au pont du Gard- nous n'entendons pas négliger le souci légitime de la direction de l'EPCC -ne pas voir le Site envahi par les promeneurs, afin de traiter au mieux son public. Les promeneurs ne passent d'ailleurs dans les bâtiments du Site que parce que l'EPCC, au mépris de la loi, leur interdit par des barrières le passage naturel par la RD 981, à l'écart des bâtiments rive gauche.

Notre solution, c'est le **partage du site du pont du Gard** entre les promeneurs et la clientèle du Site et la séparation matérielle des deux chalands, sauf sur le pont Pitot où il sera aisé d'établir des règles de cohabitation : cela a été fait dans la perspective du passage de la Voie Verte par le pont du Gard.

Il est évident que la « taxation » des piétons et des cyclistes ne peut pas résoudre le problème de rentabilité du Site. Il y a deux raisons à cela :

- **Cette clientèle est marginale.** Elle était estimée à 3% au plus en 2004. Ce pourcentage a probablement un peu augmenté depuis la réforme tarifaire du 27 novembre 2009, mais dans des proportions que nous pensons faibles.
- **La fin de la gratuité de l'accès piétons fait fuir piétons et cyclistes :** bien peu acceptent de payer le droit d'entrée. L'EPCC se garde bien d'en donner le nombre : ce chiffre permettrait de comparer l'apport de recettes supplémentaire et leur coût de perception.

La solution que nous avançons repose bien entendu sur le **libre accès des promeneurs au pont du Gard à pied et à bicyclette**. Le maillage du site par la route départementale 981 et les itinéraires de randonnée l'impose, sauf à « boucler » illégalement ces circulations gratuites, comme l'a fait l'EPCC, ou à renier ses engagements comme envisage de le faire le Conseil Général en déclassant la RD 981 et, peut-être demain, en détournant les itinéraires de randonnée.

**Notre demande est minimaliste : elle porte exclusivement sur le droit des promeneurs à pied et à bicyclette d'approcher le pont du Gard, de le contempler, d'accéder au Gardon, sans bourse délier** (selon les termes de la communication du Conseil général en 1998). Par réalisme économique nous nous résignons à la pérennisation du forfait de prestations pour l'accès aux « espaces de service public et de médiation » du Site. Nous aimerions avoir acte de ce réalisme et de cette modération.

L'autre point important de notre proposition est la **réservation effective des « espaces de service public et de médiation » visés dans la décision tarifaire du 27 novembre 2009, c'est à dire les bâtiments rive gauche et Mémoire de Garrigue, à la clientèle du Site**. La conformation du domaine du pont du Gard se prête bien à l'organisation esquissée ci-dessus :

- **Le parking rive gauche serait dédié à l'accès des automobilistes au Site du pont du Gard**, à l'entrée des groupes en autocar et à celle des Gardois titulaires de cartes gratuites, aussi longtemps qu'elles subsisteront. Les visiteurs paieraient l'actuel forfait de prestations.
- **Le parking rive droite serait à la disposition des promeneurs** qui ne souhaitent pas accéder au Site, mais aspirent à se balader au pont du Gard ou à accéder au Gardon. Les droits de parking pourraient être payés au temps passé.

Une séparation physique devrait être établie à l'entrée des bâtiments rive gauche. Cette séparation serait évidemment perméable à la clientèle du Site.

Enfin, nous le rappelons, la **cohabitation des deux clientèles sur le pont Pitot** serait réglée sur les bases définies en vue du passage de la Voie Verte.

Nous nous attendons que l'on nous objecte que cette formule créerait une concurrence pour le Site, une partie de la clientèle des automobilistes se détournant du parking rive gauche facturé 18 euros (avec les prestations « culturelles » du Site) pour utiliser le parking rive droite, évidemment moins cher. On peut avancer trois réponses :

- Cette formule est sûrement viable puisque qu'une société privée compétente comme Culturespace l'avait avancée en 2002 dans le cadre de l'étude d'une possible reprise de l'exploitation abandonnée par la CCI.

- Si le Site estime avoir un problème d'attractivité vis-à-vis du pont, ce dont nous convenons volontiers, c'est à lui de le résoudre. Pour l'instant il n'a pas trouvé d'autre réponse que d'interdire le pont à ceux qui n'achètent pas ses services ! Avec la séparation des deux clientèles, les promeneurs et les visiteurs du Site, il aura toute facilité pour améliorer le traitement de sa clientèle.
- Nous pensons qu'un parking rive droite à tarif raisonnable ramènerait au pont du Gard une bonne partie des visiteurs perdus du fait du coût excessif du forfait de prestations appliqué aux automobilistes depuis 2010. Le pont du Gard redeviendrait l'espace récréatif qu'il était auparavant. Nous estimons que cette évolution représente un surcroît de recettes potentiel incomparablement supérieur à ce que peut fournir le « tarif-piétons ».

Ainsi se trouveraient rétablies la promesse de libre accès au pont du Gard faite par le Conseil Général et, avec elle, la possibilité du passage de la Voie Verte par le pont du Gard, en empruntant la RD 981. Il va de soi que cette solution postule le maintien de cette route dans le domaine public routier du département et la suppression des barrières –certaines posées ces derniers jours, en pleine enquête publique !- qui la condamnent.

Nous sommes persuadés que l'abandon du bouclage du site aura la meilleure répercussion sur l'image du pont du Gard et sa fréquentation, mais aussi sur l'image et la fréquentation du Site que son profil de prédateur ne sert pas.